Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_110-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

SYSTEMES D'INFORMATION – APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

N° Délibération CC/2026/110

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la sécurisation de ses systèmes d'information, Montfort Communauté a réalisé plusieurs actions de sécurisation techniques au niveau des postes informatiques et matériels serveur de la communauté de communes depuis 2023. Le contexte actuel (fuite de données, numérisation de l'administration, piratage, etc...) montre que les efforts de sécurisation doivent encore être redoublés.

À cela s'ajoute de la sensibilisation continue à destination des agents.

En effet, pour une efficacité optimale, la sécurité repose sur la mobilisation de tous les utilisateurs des systèmes d'information, en particulier en observant des règles d'utilisation des outils informatiques et une vigilance constante.

Dans cet objectif, la charte informatique permet de clarifier le cadre de l'ensemble de ces opérations de sécurité. Pour en assurer l'opposabilité aux utilisateurs, il est proposé d'approuver la charte informatique et de l'annexer au règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_110-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

De plus, avec l'entrée en vigueur de la directive européenne NIS 2 (Network and Information Security – sécurité des réseaux et des systèmes d'information) dans le droit français prochainement, la charte informatique permet d'y répondre sur les enjeux organisationnels.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1904 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, imposant notamment les obligations de réserve, de discrétion et de secret professionnel aux agents publics,
Vu le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018,
Considérant que l'utilisation des systèmes d'information fait partie intégrante du quotidien des utilisateurs de Montfort Communauté,
Considérant l'anticipation de se conformer à la directive NIS 2 en tant qu'entité importante,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la charte informatique et son annexion dans le règlement intérieur de Montfort Communauté ;
- autorise le Président à prendre toutes les dispositions relatives à cette charte.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,